

Services publics, services au public et aménagement des territoires à l'heure du numérique

Déclaration du groupe de la Coopération

L'accélération des évolutions numériques est appréciable, lorsqu'elle abolit les distances et réduit les temps de transport, donc les émissions de gaz à effet de serre, lorsqu'elle épargne des formalités aux citoyens et aux entreprises, grâce aux téléprocédures, et quand elle propose de nouveaux services aux usagers.

Le numérique a aussi permis le maintien d'un certain niveau d'activité par le télétravail durant la période de confinement que nous venons de vivre. Il est aussi devenu incontournable pour assurer la continuité de l'État, de l'école ou des services de santé à travers la télémedecine par exemple.

Mais il laisse encore sur le bord du chemin un trop grand nombre d'entre nous et cela n'est pas acceptable du point de vue de la République. Face à ce constat, le groupe de la coopération soutient particulièrement la première préconisation de faire du numérique un « service public » à part entière afin d'assurer sur tout le territoire les principes de continuité, de mutabilité, d'égalité et de neutralité. Le groupe de la coopération insiste sur le fait que tout ne peut être numérisable et il soutient aussi le principe de progressivité et de non exhaustivité du recours au numérique.

La période que nous venons de vivre nous a montré, parce que nous en avons manqué, l'importance de la relation humaine dans notre vie quotidienne.

Cet avis est de grande qualité, il présente les conditions de la réussite de cette transition du numérique. Conditions qui se déclinent :

- - en terme d'infrastructures par le déploiement du Très haut débit sur toute le territoire ;
- - en terme de gouvernance à travers un grand ministère du Numérique ;
- - en terme humain, par la nécessité de formation et d'accompagnement de toutes et de tous ou encore en assurant une réelle protection des données.

Le groupe de la coopération remercie les rapporteurs pour cet avis circonstancié et porteur d'analyses pertinentes pour les services publics et pour l'aménagement du territoire à l'heure du numérique, dans une démarche d'amélioration continue. Il a voté ce texte.